RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés

Dernière mise à jour
22/10/2026

Sommaire :

Table des matières

1. Présentation....3
1.1 Objet de la fiche....3
1.2 A qui s'adresse cette procédure....3
1.3 Précision sur le champ de cette procédure....3
1.4 Pré-requis....3
2. Accès au service "Déclarer l'impôt sur les sociétés"....4
3. Déclarer l'Impôt sur les Sociétés....7
3.1 Sélection du type de déclaration....7
1er cas : vous faites un premier dépôt....8
2ème cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser....8
3.2 Saisie et calculs de votre déclaration....8
4. Accès au service "Payer l'impôt sur les sociétés"....13
4.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré....14
4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement....15
Cas particulier des groupes IS....16
4.3 Sélection de la déclaration....18
4.4 Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)....20
4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire....21
4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires....22
4.5 Récapitulatif du paiement....23
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....26

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche[1] présente l'enchaînement des opérations nécessaires pour accéder aux services de déclaration et de paiement en ligne de l'impôt sur les sociétés (IS) – **acompte 2571 et solde 2572**.

1.2 A qui s'adresse cette procédure

Cette procédure s'adresse aux usagers souhaitant accéder aux services de déclaration et de paiement en ligne de l'impôt sur les sociétés.

1.3 Précision sur le champ de cette procédure

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour un nombre illimité d'entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

🔍 Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque. Exemple : un paiement enregistré le 5 décembre pour l'acompte du 15 décembre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 16 décembre.

1.4 Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer d'au moins un service en ligne pour déclarer, du service Payer l'impôt sur les sociétés pour payer**

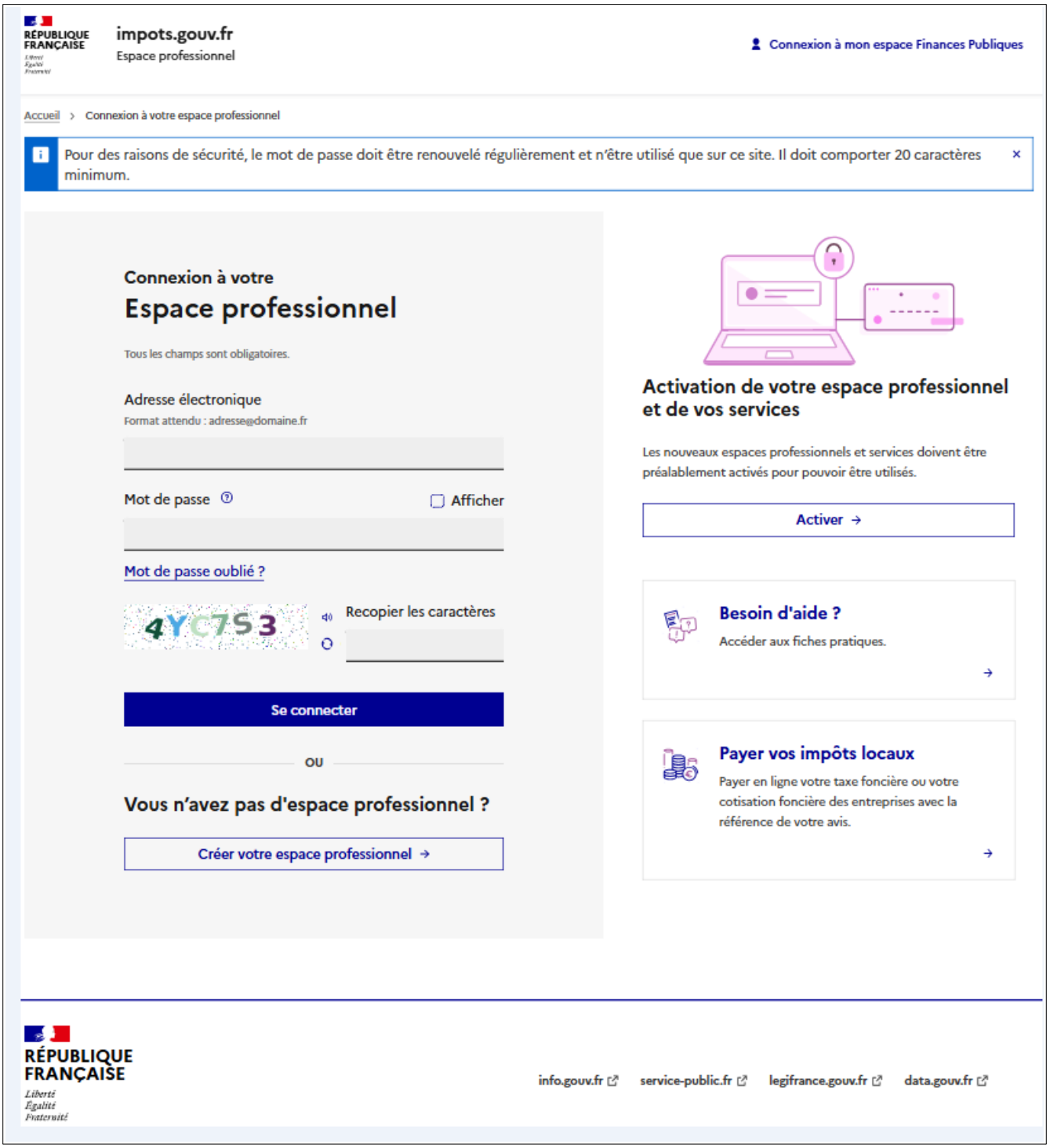
Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*, *Créer un espace professionnel expert* et *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*.

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).



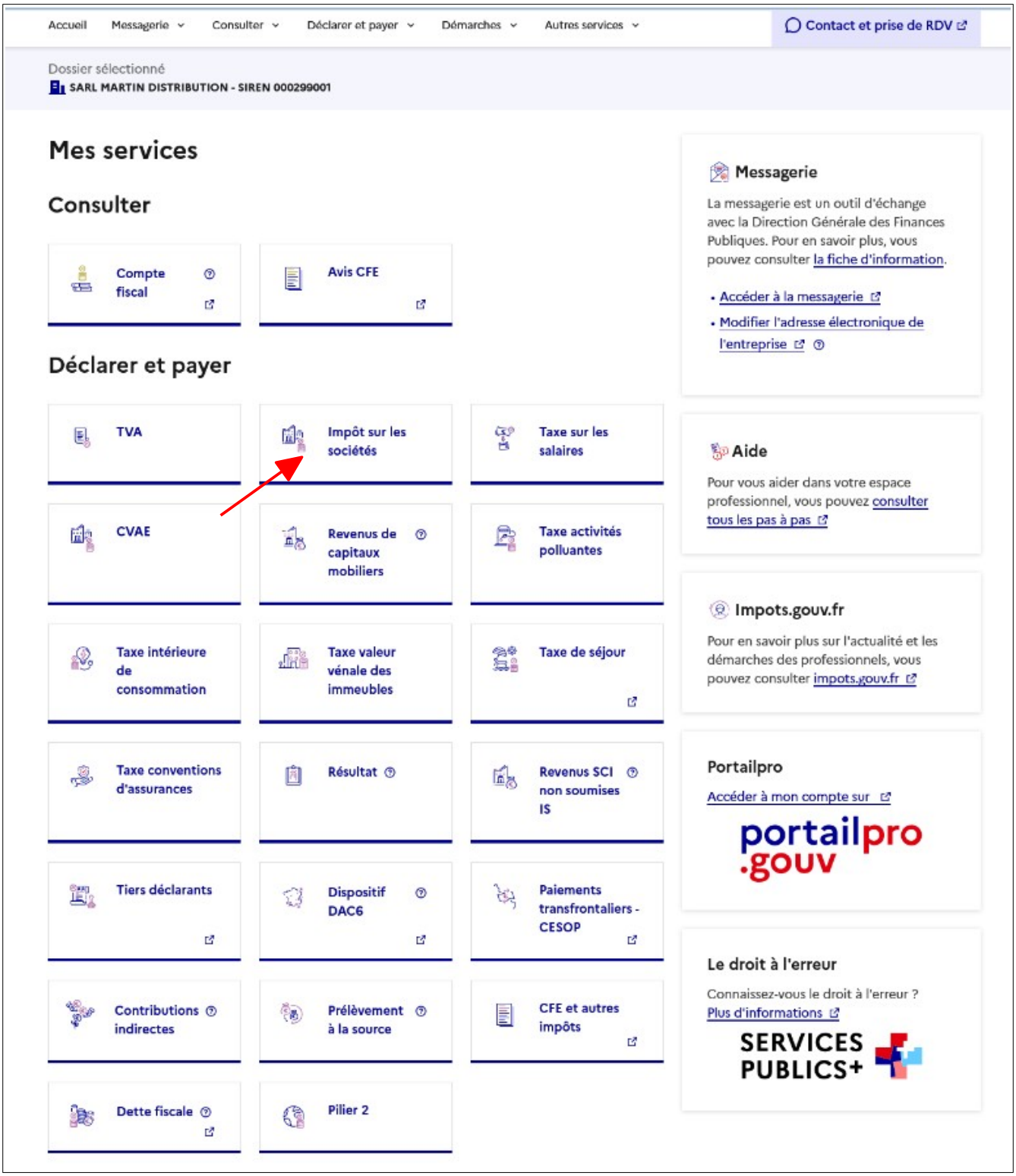
1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > Aide

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié.



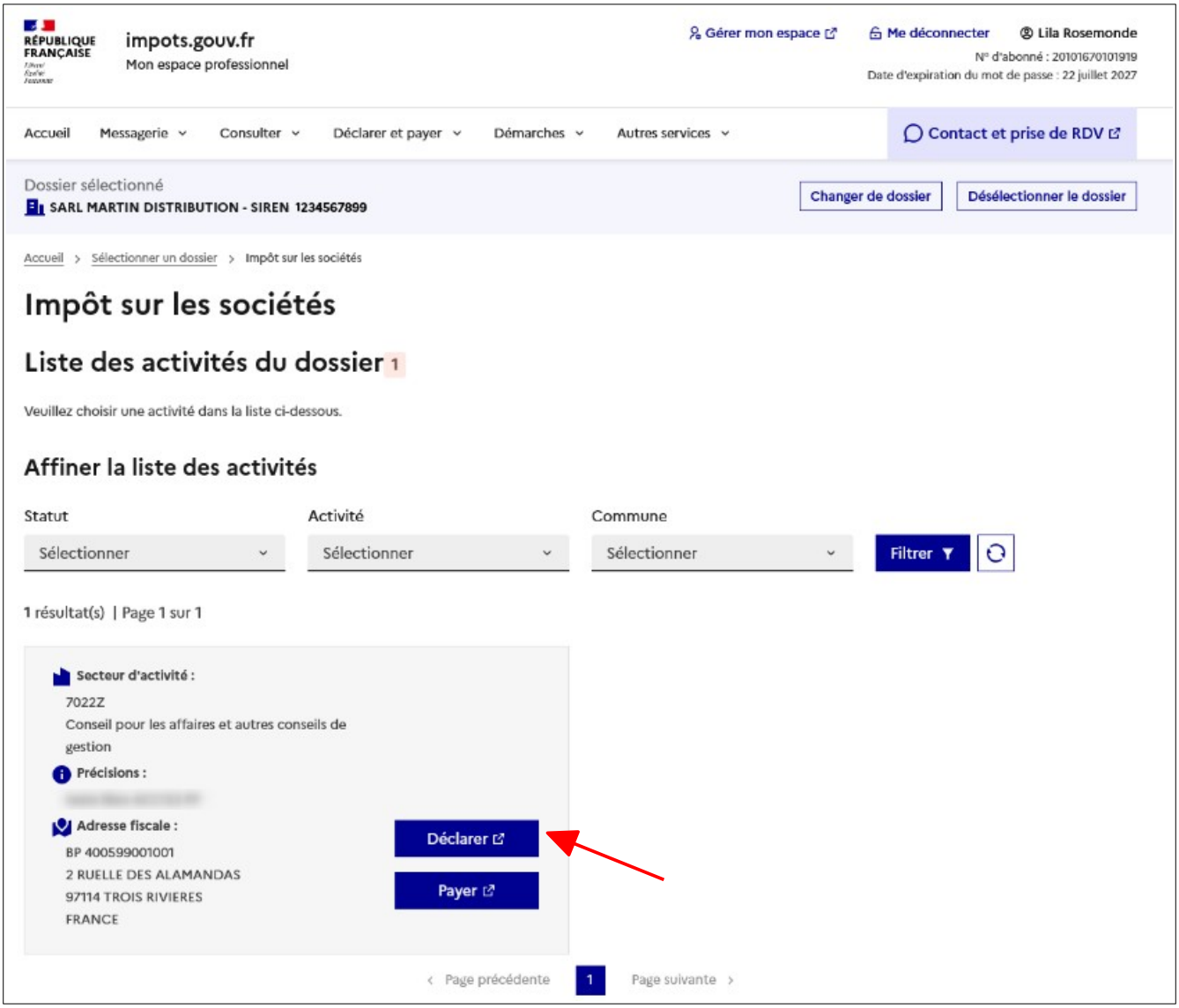
2. Accès au service "Déclarer l'impôt sur les sociétés"

↳ **Sélectionnez le service "Déclarer > Impôt sur les sociétés"**



Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

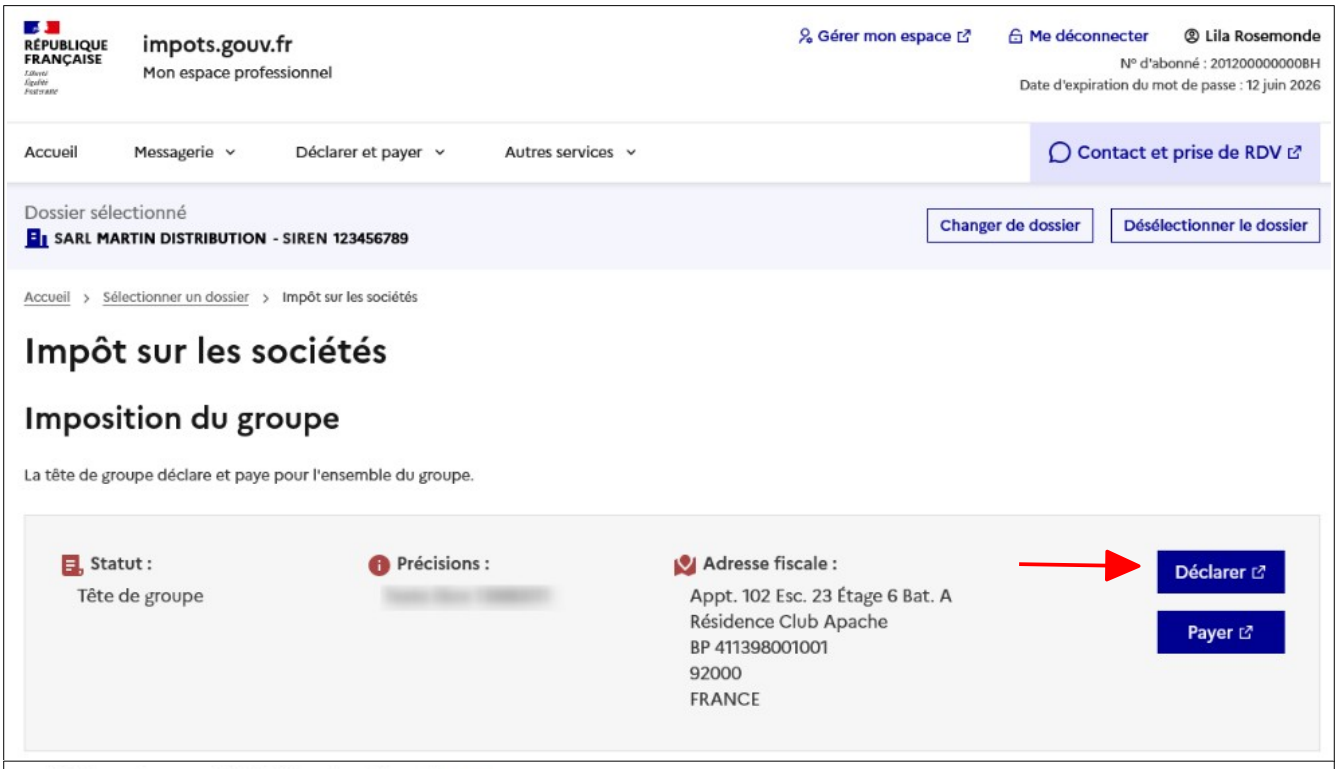


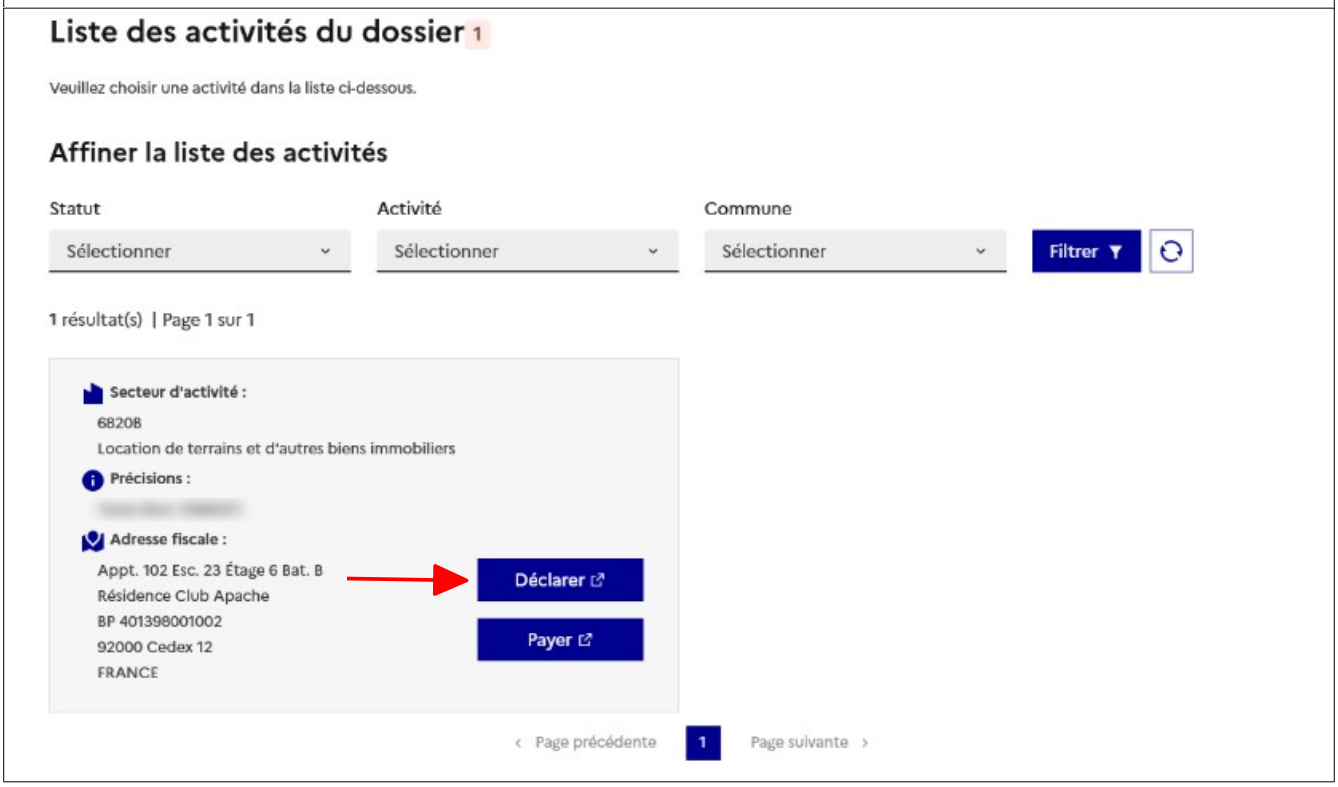
↳ **Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"**

Cas particulier des groupes IS

➢ **Tête de groupe**

Après avoir cliqué sur le lien "Déclarer > Impôt sur les sociétés" situé sur l'écran d'accueil de l'espace professionnel, la page suivante est affichée :

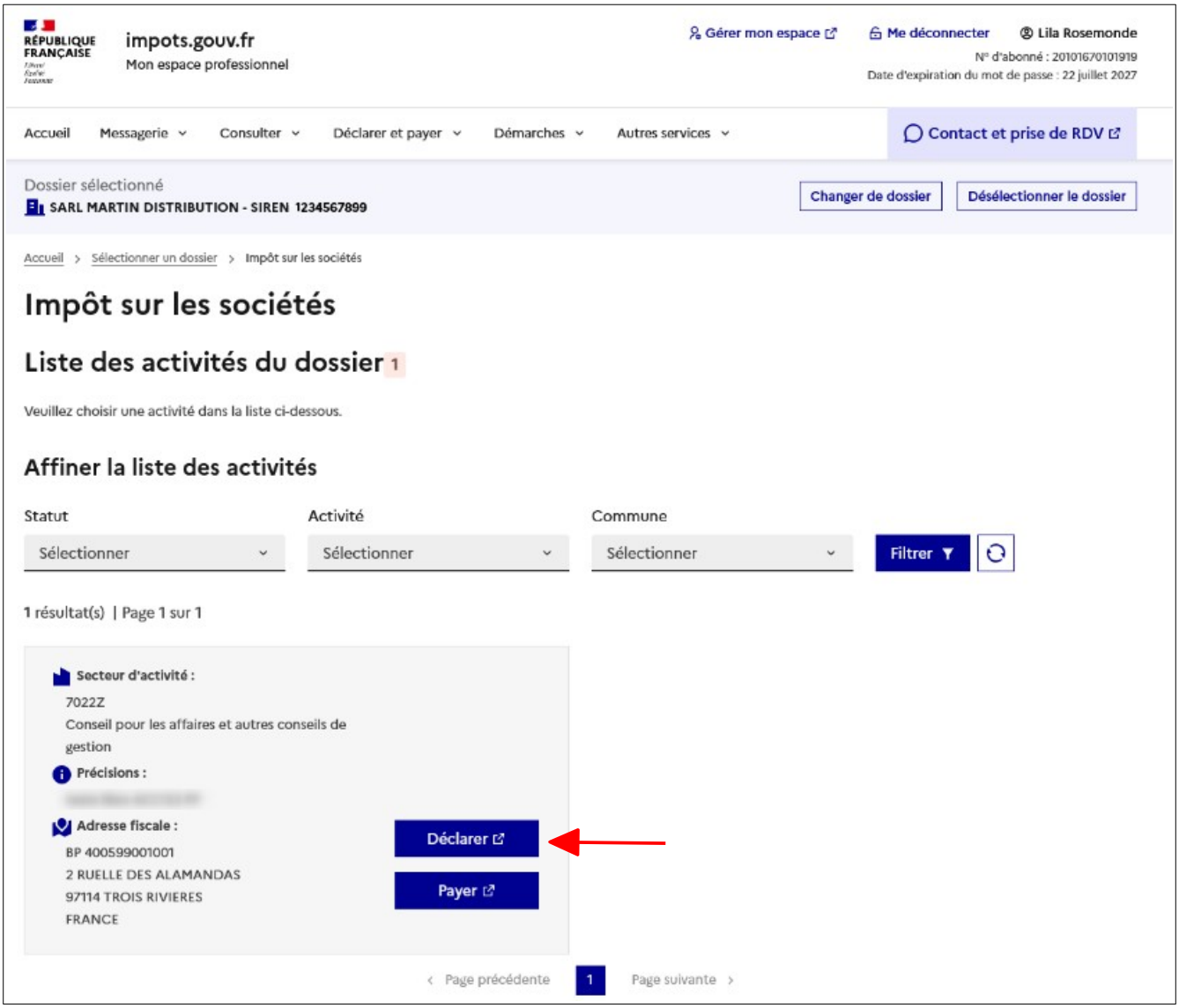




↳ **Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer" correspondant**

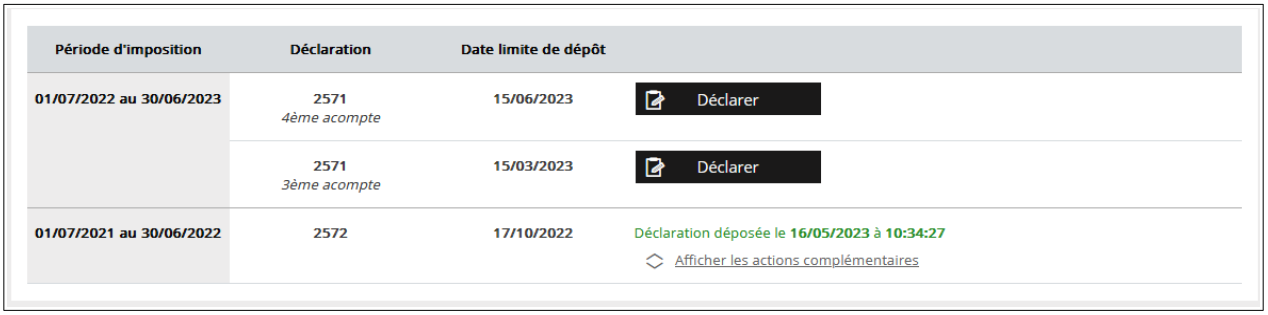
➢ **Membre de groupe**

Après avoir cliqué sur le lien "Déclarer > Impôt sur les sociétés", un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :



➢ **Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"**

Le formulaire (solde 2572 ou acompte 2571) s'affiche :



3. Déclarer l'Impôt sur les Sociétés

3.1 Sélection du type de déclaration

Trois possibilités s'offrent à vous selon qu'il s'agisse d'un premier dépôt, de la rectification d'un dépôt déjà effectué ou de la reprise d'une saisie suspendue.

1er cas : vous faites un premier dépôt

Si c'est un premier dépôt, une seule action principale est à effectuer, cliquez sur le bouton « **Déclarer** » correspondant à la période de déclaration que vous souhaitez saisir :



Précision : lorsque la date limite de dépôt est indiquée en rouge, cela signifie que celle-ci est dépassée.

2ème cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration 2571 pour le 2ème acompte a été déposée le 27 août à 19:20:54).

Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur **« Afficher les actions complémentaires »**

Précision : Le formulaire enregistré s'affiche tel que saisi et validé initialement : vous devez donc retrouver tous les éléments issus de votre précédente déclaration.

3.2 Saisie et calculs de votre déclaration

Formulaire-et navigation

- Le lien « **Aide en ligne à la saisie du formulaire** » en haut à droite**,** matérialisé par le symbole permet l'affichage d'informations complémentaires pour la saisie de l'acompte d'IS".

- Les zones grisées sont des zones de calculs automatiques, la saisie y est donc impossible :

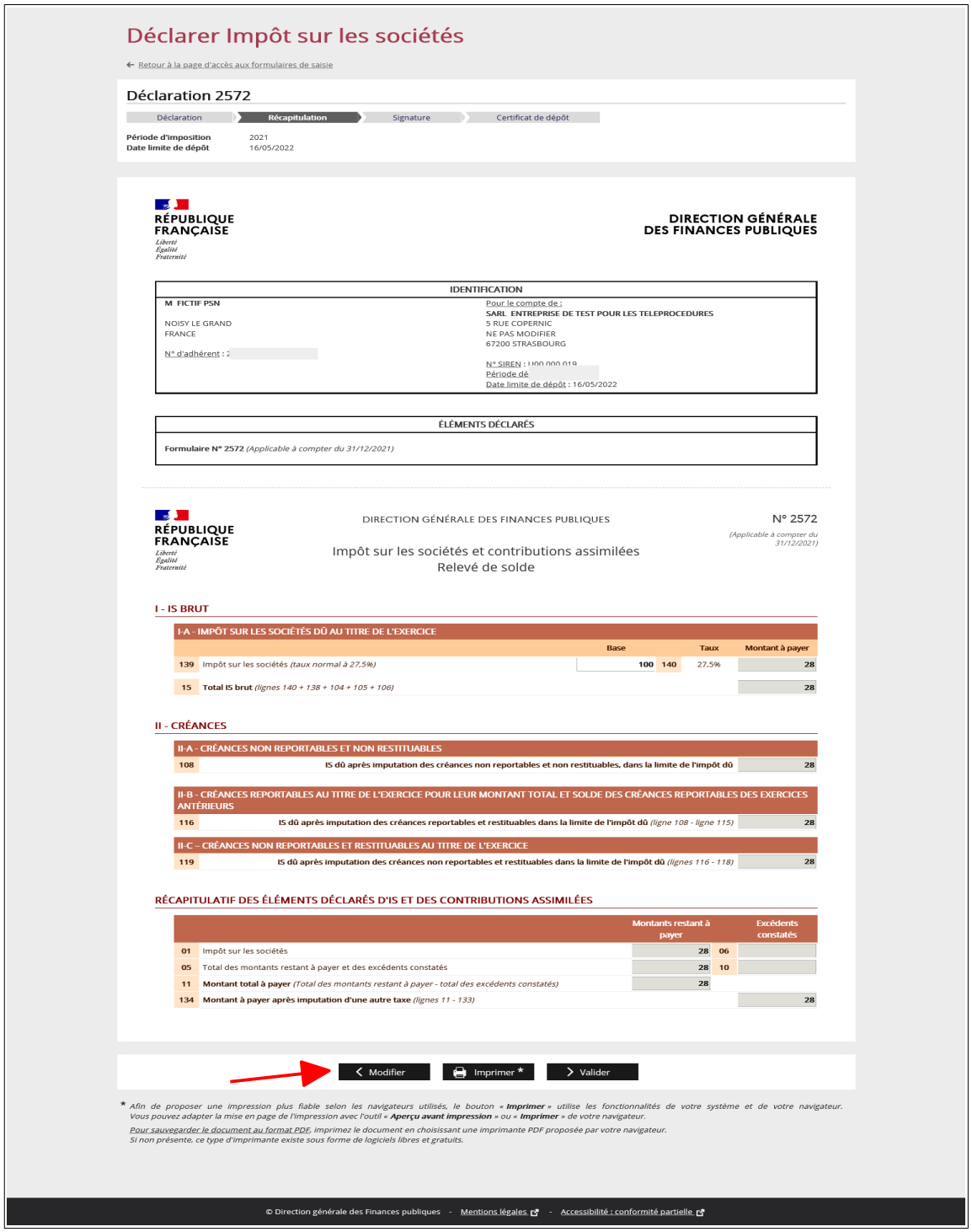
Impôt
13
150
13



↳ **Complétez les champs saisissables puis cliquez sur le bouton "Valider"**

⚠ La copie d'écran du formulaire n°2572 est destinée uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elle peut ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

Un récapitulatif sera alors affiché. **Vérifiez les montants indiqués.**



Déclarer Impôt sur les sociétés

← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie

Déclaration 2572

Déclaration › **Récapitulation** › Signature › Certificat de dépôt

Période d'imposition 2021
Date limite de dépôt 16/05/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M FICTIF PSN
NOISY LE GRAND
FRANCE

N° d'adhérent : 2

Pour le compte de :
SARL ENTREPRISE DE TEST POUR LES TELEPROCEDURES
5 RUE COPERNIC
NE PAS MODIFIER
67200 STRASBOURG

N° SIREN : U00 000 019
Période dé
Date limite de dépôt : 16/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 *(Applicable à compter du 31/12/2021)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés et contributions assimilées
Relevé de solde

N° 2572
(Applicable à compter du 31/12/2021)

I - IS BRUT

I-A - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE

		Base		Taux	Montant à payer
139	Impôt sur les sociétés *(taux normal à 27,5%)*	100	140	27,5%	28
15	**Total IS brut** *(lignes 140 + 138 + 104 + 105 + 106)*				28

II - CRÉANCES

II-A - CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

108	**IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû**	28

II-B - CRÉANCES REPORTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE POUR LEUR MONTANT TOTAL ET SOLDE DES CRÉANCES REPORTABLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

116	**IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû** *(ligne 108 - ligne 115)*	28

II-C – CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

119	**IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû** *(lignes 116 - 118)*	28

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

		Montants restant à payer		Excédents constatés
01	Impôt sur les sociétés	28	06	
05	Total des montants restant à payer et des excédents constatés	28	10	
11	**Montant total à payer** *(Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)*	28		
134	**Montant à payer après imputation d'une autre taxe** *(lignes 11 - 133)*			28

‹ Modifier Imprimer * › Valider

* *Afin de proposer une impression plus fiable selon les navigateurs utilisés, le bouton « **Imprimer** » utilise les fonctionnalités de votre système et de votre navigateur. Vous pouvez adapter la mise en page de l'impression avec l'outil « **Aperçu avant impression** » ou « **Imprimer** » de votre navigateur.*
Pour sauvegarder le document au format PDF, imprimez le document en choisissant une imprimante PDF proposée par votre navigateur. Si non présente, ce type d'imprimante existe sous forme de logiciels libres et gratuits.

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : conformité partielle

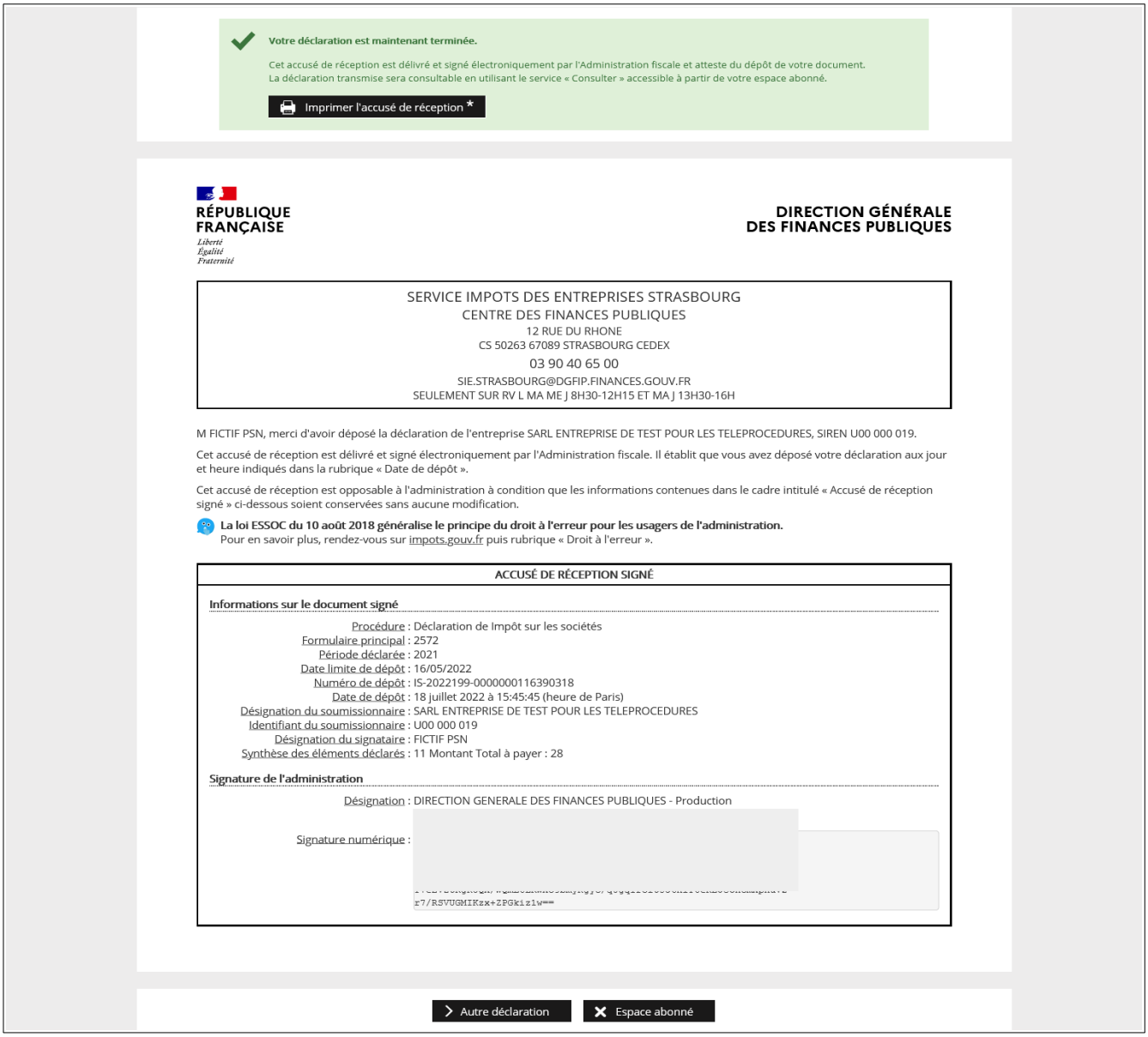
⚠ Si vous constatez une erreur, vous pouvez cliquer sur le bouton **"Modifier"** et retourner à l'écran précédent pour faire vos modifications. Sinon, cliquez sur le bouton "Valider".

Vous arrivez sur l'écran de signature électronique.



↳ **Cliquez sur le bouton "Signer et envoyer"**

Un accusé de réception vous est délivré :



Votre déclaration est maintenant terminée.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document.
La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

Imprimer l'accusé de réception *

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES STRASBOURG
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
12 RUE DU RHONE
CS 50263 67089 STRASBOURG CEDEX
03 90 40 65 00
SIE.STRASBOURG@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
SEULEMENT SUR RV L MA ME J 8H30-12H15 ET MA J 13H30-16H

M FICTIF PSN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL ENTREPRISE DE TEST POUR LES TELEPROCEDURES, SIREN U00 000 019.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2572
Période déclarée : 2021
Date limite de dépôt : 16/05/2022
Numéro de dépôt : IS-2022199-0000000116390318
Date de dépôt : 18 juillet 2022 à 15:45:45 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SARL ENTREPRISE DE TEST POUR LES TELEPROCEDURES
Identifiant du soumissionnaire : U00 000 019
Désignation du signataire : FICTIF PSN
Synthèse des éléments déclarés : 11 Montant Total à payer : 28

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production

Signature numérique :

r7/RSVUGMIKzx+ZPGkiz1w==

Autre déclaration | Espace abonné

⚠ **L'accusé de réception attestant du dépôt de votre document est opposable à l'administration fiscale. Il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.**

L'accusé-réception est également consultable en utilisant le service "Consulter mon compte fiscal" à partir de l'espace professionnel.

FIN d'étape : la déclaration de l'impôt sur les sociétés est terminée.

Vous pouvez ensuite accéder au paiement, saisir une autre déclaration ou revenir à votre espace professionnel.

4. Accès au service "Payer l'impôt sur les sociétés"

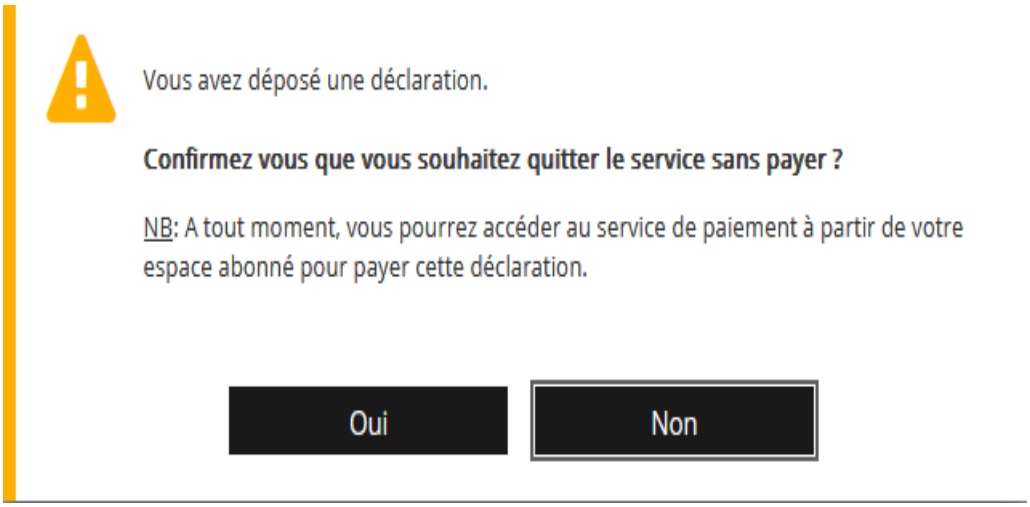
⚠ **La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.**

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,

- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

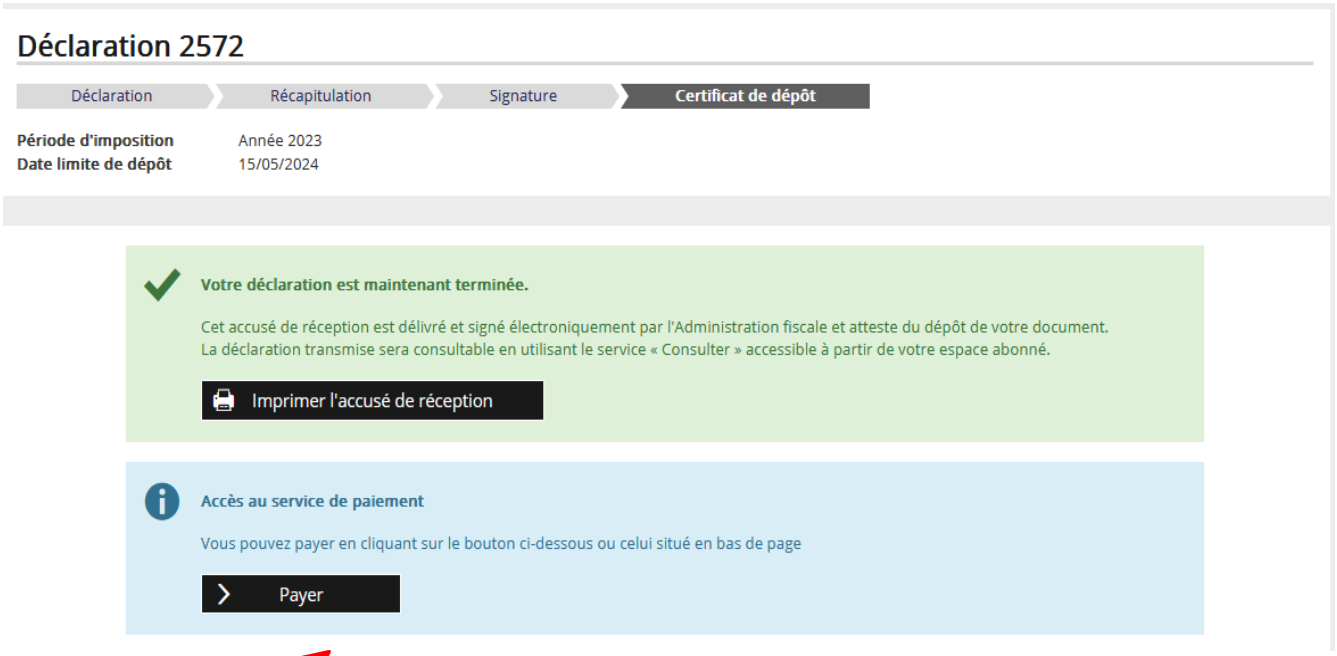
Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



↳**Cliquez sur le bouton "Oui"**

4.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

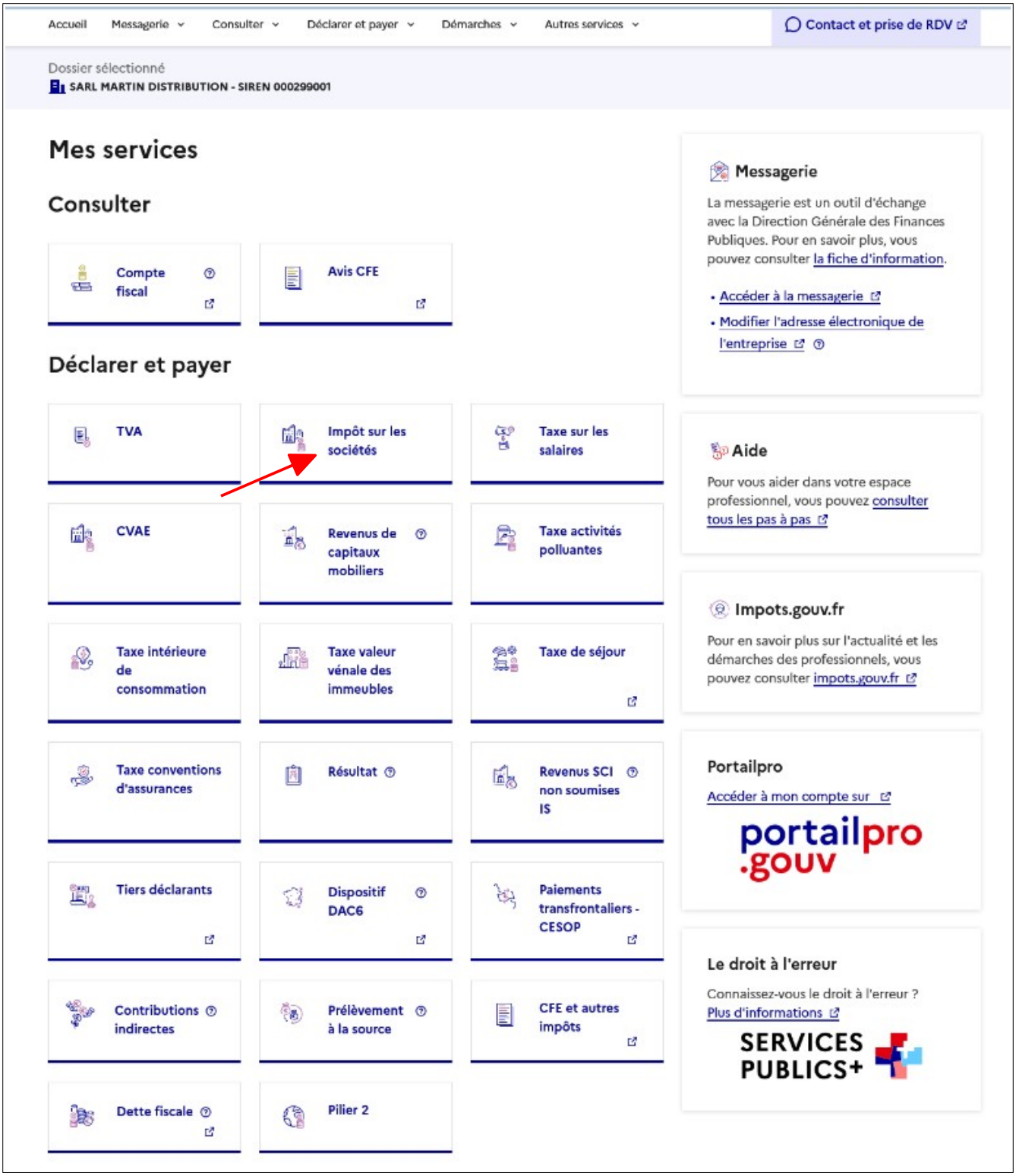
Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :



↳ **Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons)**

4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement

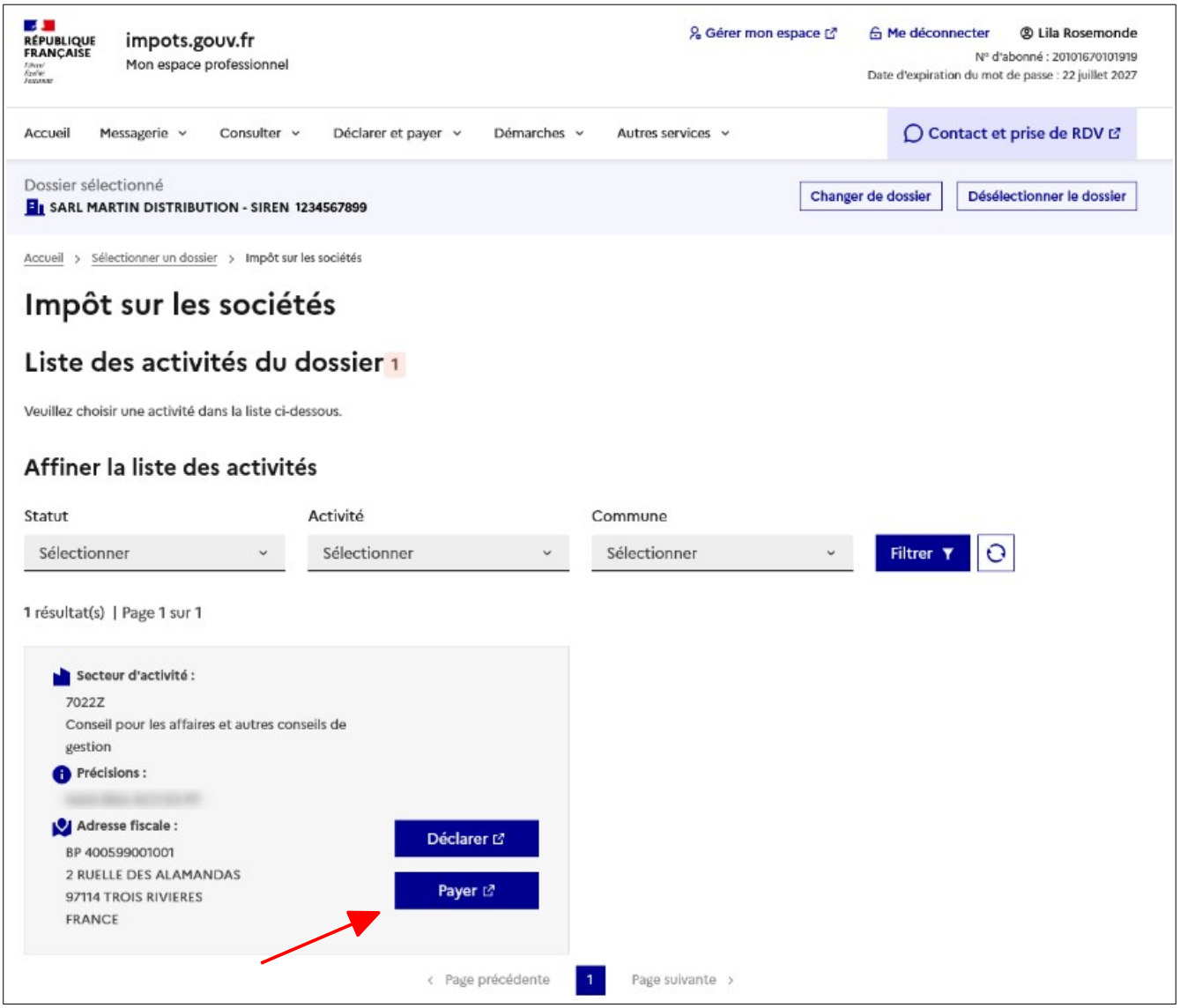
Dans ce cas, vous accédez au paiement de l'impôt sur les sociétés par le service “Payer > Impôt sur les sociétés” dans votre espace professionnel :



↳ **Cliquez sur le lien "Payer > Impôt sur les sociétés"**

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

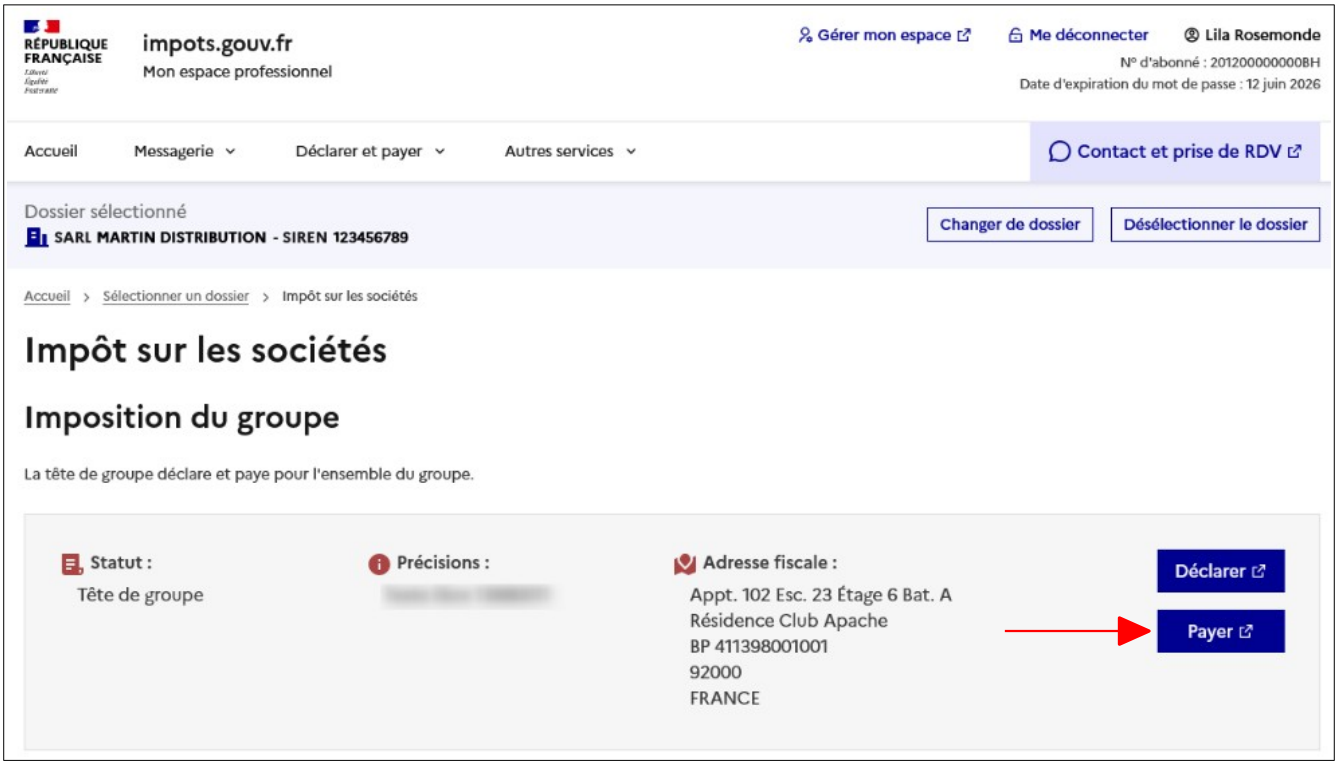


Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer"

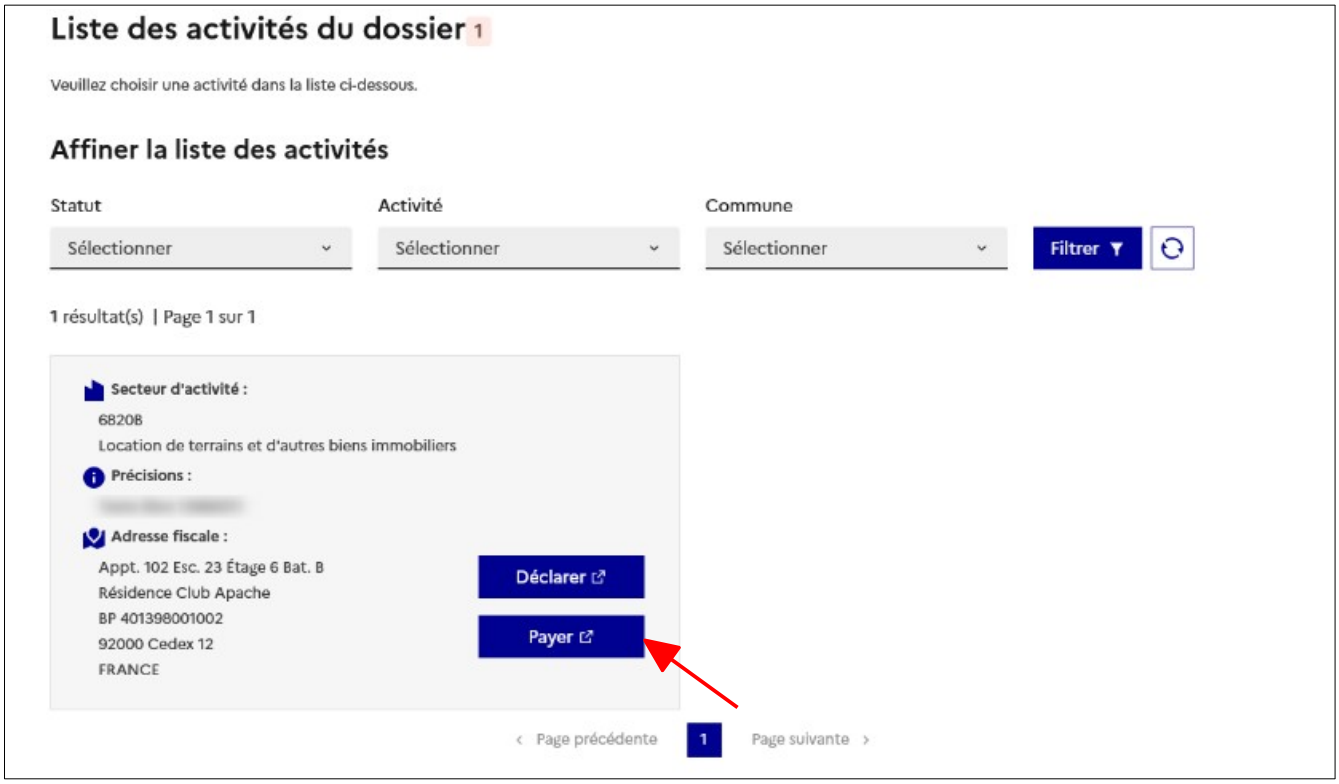
Cas particulier des groupes IS

Tête de groupe

Après avoir cliqué sur le lien "Payer > Impôt sur les sociétés" situé sur l'écran d'accueil de l'espace professionnel, la page suivante est affichée :

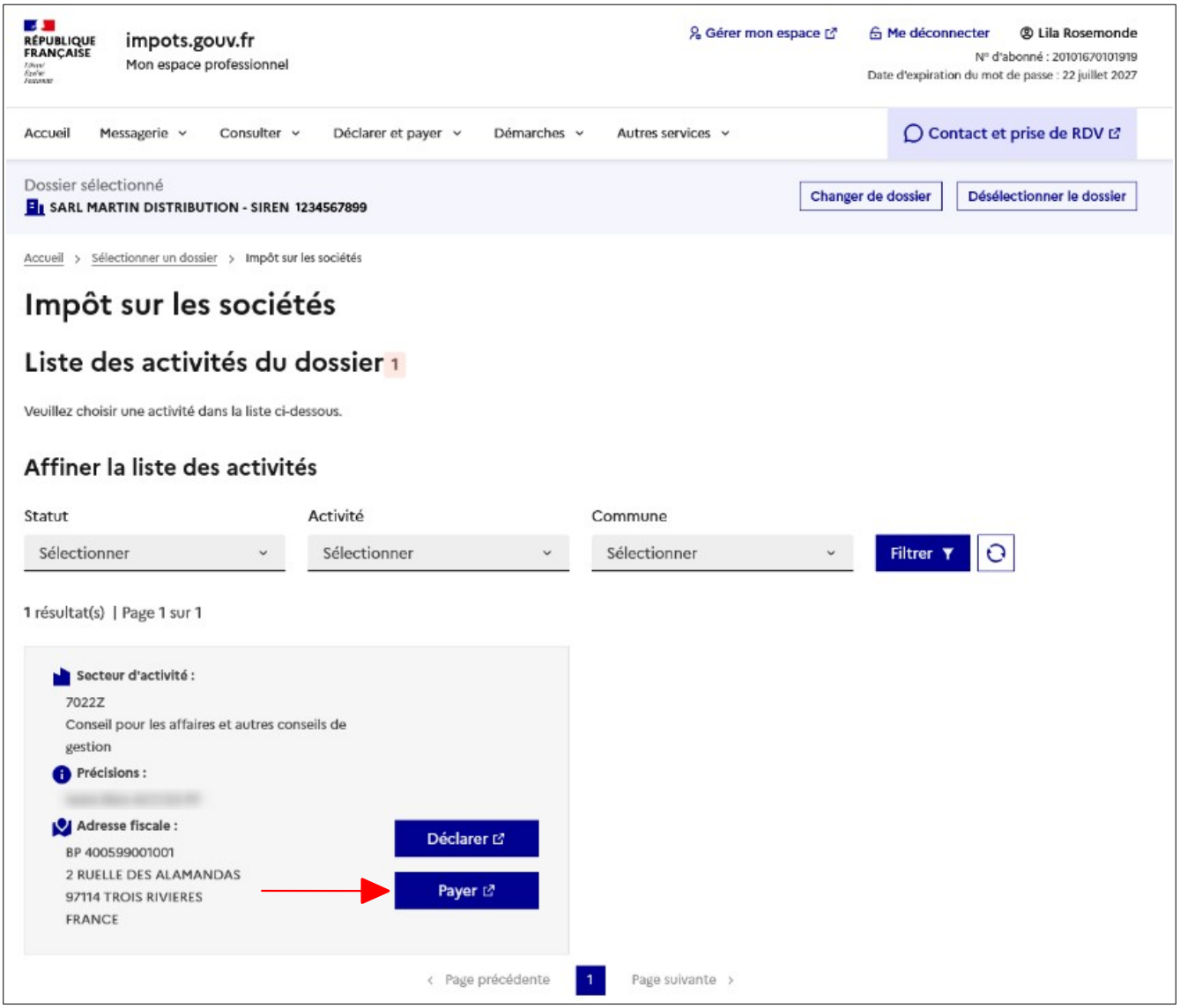


↳Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer" correspondant



➢ **Membre de groupe**

Après avoir cliqué sur le lien "Payer > Impôt sur les sociétés", un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :



↳**Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer"**

4.3 Sélection de la déclaration

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (3.1) ou ultérieurement (3.2), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées.

Dans le cas d'une facture d'acompte, l'élément à payer" est une Déclaration 2571.

Dans le cas d'une facture de solde, l'élément à payer" est une Déclaration 2572.

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

– Cas d'une déclaration initiale :



–Cas d'une déclaration rectificative :



↳ **Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"**

4.4 Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

🔍 Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

🔍 Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclaré : Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS Gérer les comptes bancaires de l'entreprise.

Deux cas sont possibles :

• Cas n°1 : 3.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire

• Cas n°2 : 3.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire



↳ **Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"**

4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.



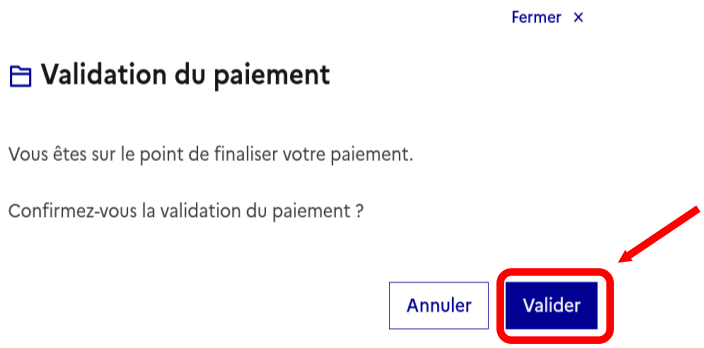
↳ Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

4.5 Récapitulatif du paiement



Cliquer sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :



↳Cliquer sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.



Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton **"Enregistrer en PDF "**

🔍 Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation

FIN d'étape : le paiement de l'impôt sur les sociétés est terminé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 19 483,00 € a bien été enregistré le 01 mai 2022 à 17:24.

Récapitulatif de votre paiement

Impôt :	Impôt sur les sociétés
Déclaration :	2572 initiale
Période :	du 01/07/2022 au 31/12/2022
SIREN :	879283265
Montant du paiement :	19 483,00 €
Date du prélèvement :	à compter du 16/05/2023
Ordre(s) de paiement :	n°700107068229 sur le compte bancaire FR76 1680 6001 0011 1111 1111 189 pour un montant de 19 483,00 € (RUM n°456123)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales (https://www.impots.gouv.fr/portail/mentions-legales)

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > Accéder au formuel.